

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2009

DECEMBRE 2010

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE & Samba NDIAYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Atoumane FALL
5. JUSTICE	Assane THIOUNE
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Moussa THIAM
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. ELEVAGE	Mamadou WONE
10. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
11. TRANSPORT	Oumy DIOP
12. TOURISME	Adama SECK
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

L'environnement et les ressources naturelles constituent des questions transversales de par les effets directs et indirects exercés sur les autres secteurs. Le constat est qu'en dépit des nombreux efforts entrepris jusqu'ici en matière de restauration et de rétablissement des équilibres écologiques gravement menacés, le secteur est confronté à des problèmes liés à la dégradation des écosystèmes, d'une part, et, d'autre part, à la pression démographique.

Ce chapitre rappelle les politiques et programmes menés dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles pour l'année 2009 et présente sa situation sous l'angle du potentiel forestier, de la biodiversité, de l'environnement marin et côtier et des pollutions et nuisances. Spécifiquement pour les cibles telles que la biodiversité et l'environnement marin et côtier pour lesquels il n'a pas été relevé de changements majeurs, l'accent est mis sur les réponses apportées. Au besoin, le lecteur pourra se référer à l'édition 2008 de la Situation Economique et Sociale du Sénégal pour les aspects liés au diagnostic et aux contraintes pour ces cibles.

VII.1. REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

Pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, le Gouvernement s'est inscrit dans la poursuite et la consolidation des actions initiées depuis plus d'une décennie dans le cadre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), à travers la formulation et la mise en œuvre de politiques bâties autour des principes et exigences du développement durable (efficacité économique, rationalité écologique, équité sociale). Cette volonté politique s'est matérialisée, au fil des ans, par la prise en compte de la problématique environnementale dans les différents documents de politique nationale, notamment le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES), le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

La politique environnementale, axée autour de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, prend en compte les préoccupations de l'objectif 7 des OMD qui vise à assurer un environnement durable, c'est-à-dire intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles.

Les orientations stratégiques de cette politique sont traduites en programmes¹⁰ techniques pris en charge par le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) adopté en 2005. Les programmes sont associés à des indicateurs de résultats avec des cibles annuelles permettant le suivi des performances, autrement dit le niveau des réalisations annuelles. Le déroulement de ces programmes devrait aboutir à terme à l'atteinte des objectifs sectoriels fixés par la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles couvrant la période 2009-2015 (LPSE 2009-2015).

VII.2. SITUATION DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au Sénégal, le secteur de l'environnement subit plusieurs changements liés surtout à la dégradation du capital forestier et de la biodiversité, à la détérioration de l'environnement marin et côtier et à la recrudescence des pollutions et nuisances au niveau des grandes agglomérations urbaines. Pour l'essentiel, les forces motrices de ces changements sont d'ordre biophysique, démographique (forte pression liée au

¹⁰ Le CDS-MT est composé de plusieurs programmes axés sur : i) la gestion du potentiel forestier et faunique ; ii) la promotion des comportements citoyens en faveur de l'environnement ; iii) la préservation de l'environnement marin et côtier ; iv) la promotion de la participation des populations et l'implication du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; v) la maîtrise des eaux de surface pour une amélioration des productions agro-sylvo pastorales ; vi) l'amélioration de la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement ; vii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Etat et des collectivités locales ; viii) la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux conventions internationales et ix) la gestion et le fonctionnement des programmes du CDS-MT.

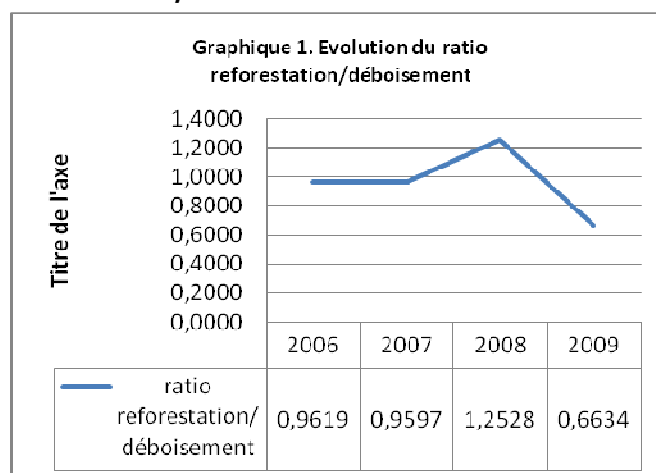
croît démographique) et économique (effets pervers de certaines activités économiques sur l'environnement).

VII.2.1. LE CAPITAL FORESTIER

La superficie des forêts naturelles est passée de 11 millions d'hectares dans les années 60 à 6,3 millions à nos jours selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), soit une baisse de 42,7% du potentiel des forêts naturelles. Parallèlement, il a été observé une diminution de 50% du couvert arboré sur la période. Outre les facteurs biophysiques, l'exploitation abusive des ressources ligneuses à des fins énergétiques (charbon de bois et bois de chauffe) et la recrudescence des feux de brousse apparaissent comme les principales contraintes liées à la préservation et au développement du potentiel forestier. Les prélèvements opérés sur les ressources ligneuses sont évalués à 59 948 tonnes pour le charbon de bois en 2009 contre 44 525 tonnes en 2008, soit une augmentation de 34,6%. Pour le bois de chauffe, la quantité prélevée a plus que triplé sur la période ; elle est passée de 101 157 stères en 2008 à 419 984 stères en 2009. Quant aux dommages causés par les feux de brousse, les surfaces brûlées sont évaluées à 184 419 hectares en 2009 contre 172 913 hectares en 2008, soit un accroissement de 6,7%.

Les actions menées en matière de lutte contre la déforestation ont trait essentiellement au reboisement, aux aménagements forestiers et à la lutte contre les feux de brousse. Les surfaces reboisées sont passées de 12 351 ha en 2008 à 12 812 hectares en 2009 sur un objectif de 30 000 ha par an, soit un accroissement de 3,7%. La quantité de charbon de bois, tirée des zones aménagées, est évaluée à 59 915 tonnes en 2009, contre 33 805 tonnes en 2008 sur un quota annuel autorisé de 50 000 tonnes. La quantité de biomasse consommée par les feux de brousse a été ramenée à 195 784 tonnes en 2009, après avoir atteint 952 000 tonnes en 2008. Ce repli résulte de l'impact de la sensibilisation des populations sur les effets néfastes des feux de brousse sur l'environnement,

Graphique 7. 1: Evolution du ratio reforestation/déboisement



Nonobstant les efforts déployés pour les activités de reboisement, de régénération naturelle assistée et d'aménagements pour la production durable des forêts, l'objectif de 2009 n'a pas été atteint. Le ratio reforestation/déboisement s'est établi à 0,66 en 2009 après avoir atteint 1,25 en 2008. Cette contreperformance serait liée à la reprise de la dégradation du couvert végétal pour laquelle, la tendance inverse avait été observée en 2008.

VII.2.2. LA BIODIVERSITE

La biodiversité, définie comme une diversité de la vie végétale et animale, est principalement confrontée au problème de l'érosion et de la salinisation des eaux et des sols. La situation est marquée par la dégradation de 50% des écosystèmes de mangroves (selon les estimations de la FAO), la surexploitation des ressources ligneuses et halieutiques et la prolifération des plantes envahissantes qui constitue une véritable menace pour la diversité biologique de certaines zones humides (végétales, animales).

En réponse aux problèmes identifiés, le Gouvernement a poursuivi les actions initiées conformément à la stratégie de gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité. En 2009, les réalisations ont porté sur le suivi périodique de l'effectif de certaines espèces¹¹. Par ailleurs, les nouvelles créations de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et d'Aires Marines Protégées (au total 5), ont permis de relever le taux de classement à 35,7% en 2009, nettement supérieur au seuil de 24% fixé par la FAO. Le taux de protection a été ramené à 11% sur un objectif de 12 %¹² d'ici 2015. Le processus avancé de création de Réserves de Biosphères du Ferlo et les activités de gestion des mangroves dans les communautés rurales de Toubacouta et de Bassoul sont des initiatives qui devraient permettre d'atteindre à terme les objectifs escomptés dans le cadre de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

VII.2.3. L'ENVIRONNEMENT MARIN ET CÔTIER

L'érosion demeure la principale cause de détérioration de l'environnement marin et côtier et affecte près de 10% des côtes sénégalaises. Les efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière de sauvegarde de l'environnement marin et côtier ont

¹¹ Il s'agit du dénombrement de l'avifaune, de l'Eland de derby, de l'Oryx, de la Gazelle dama mhor, de la Gazelle dorcas, de la Tortue marine. L'inventaire de la grande faune n'a pu être réalisé, faute de ressources financières.

¹² Taux de protection optimal recommandé lors du Sommet de Rio

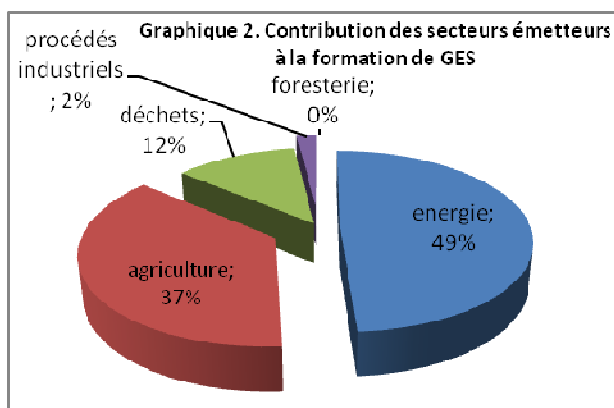
permis de consolider 600 mètres linéaires de traits de côtes en 2009 contre 730 mètres en 2008. Ce niveau de performance est supérieur aux prévisions annuelles de 500 mètres nécessaires pour consolider la longueur totale des côtes affectées d'ici 2015. Des actions d'envergure ont été aussi menées avec l'appui de la Direction du Génie Militaire et la participation du secteur privé pour protéger les infrastructures touristiques, le village et le quai de pêche de Saly affectés par la remontée des eaux marines. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la lutte contre l'érosion côtière, il urge de trouver des ressources additionnelles pour accélérer le rythme de protection du trait de côte (couverture des 67 km de côtes vulnérables du pays).

VII.2.4. LES POLLUTIONS ET NUISANCES

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent la principale source en matière de pollution. Tous secteurs confondus, les émissions sont estimées par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés à 16 890,92 GgECO₂¹³, soit une émission de 1,8 tonne par habitant. Si l'on prend en compte les 10 587 GgECO₂ séquestrés dans le secteur de la foresterie, le taux d'émission par habitant s'élève à 0,67 tonne. Ces chiffres demeurent inférieurs à la moyenne mondiale par habitant (4,5 tonnes) et à celle de l'Afrique (1,5 tonne).

Graphique 7. 2 : Contribution des secteurs émetteurs à la formation de GES

Le graphique 2 montre que les contributions des secteurs émetteurs n'ont pas beaucoup varié par rapport à l'année précédente, les plus fortes contributions étant observées pour l'énergie et l'agriculture (49% et 37% respectivement). Les procédés industriels ne participent que pour 2%.



Les actions menées en matière de dépollution ont permis de ramener le niveau d'émission par habitant à 0,00130 ECO₂ en 2009 contre 0,00136 ECO₂ en 2008. Aussi, grâce à la nouvelle réglementation relative à l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), la consommation de SAO a-t-elle été ramenée à moins de 20 tonnes par an et un réseau de surveillance de la qualité de l'air a été créé. Au titre de la lutte contre les effets pervers des activités économiques

¹³ Unité de mesure utilisée pour les émissions : Giga gramme équivalent CO₂

sur l'environnement, il faut souligner que 30% des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), relatifs aux études d'impact environnemental, ont été mis en œuvre et suivis en 2009 contre 17% en 2008. Des contrôles techniques sont effectués régulièrement sur l'observation des règlements par les établissements classés.

CONCLUSION

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles reste confronté à des contraintes récurrentes, nonobstant les progrès appréciables notés dans certains domaines comme le développement des aires protégées pour la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et nuisances. Les ponctions budgétaires opérées sans le redimensionnement des activités prévues et le manque de ressources financières ont été à l'origine des contreperformances enregistrées en matière de reconstitution du couvert végétal, de l'absence d'inventaire de la grande faune et du manque de mise en œuvre du Plan d'Actions sur les modes de production et de consommation durables. La levée de ces contraintes, notamment financières, est fondamentale pour atteindre les objectifs fixés pour les cibles relatives à la conservation de la biodiversité, à la gestion transfrontalière et à la gestion des zones humides.